



## AVIS D'ABATTAGE D'ARBRE(S)

La Municipalité de Moudon, conformément à l'article 4 du règlement communal sur la protection des arbres, soumet à l'enquête publique locale

du 5 au 24 février 2019

la demande d'abattage suivante :

Propriétaire :	Christine MALOIGNE Ch. du Grand-Pré 7d 1510 MOUDON
Parcelle :	1522 – ZI Le Grand-Pré 7d
Arbres à abattre :	1 tulipier
Compensation :	aucune

Les éventuelles remarques ou oppositions doivent être adressées à la Municipalité d'ici au 24 février 2019.

LA MUNICIPALITE

Moudon, le 4 février 2019